

**Association Nationale des Peintres
et Métiers Connexes, Local 99**

États financiers

31 décembre 2019

**Association Nationale des Peintres
et Métiers Connexes, Local 99**

États financiers
31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Services aux membres	15
Annexe B - Frais administratifs	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99 (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Montréal

417, rue Saint-Pierre
Bureau 608
Montréal H2Y 2M4
t. 514 360-2467

Boucherville

1190, Place Nobel
Bureau 100
Boucherville J4B 5L2
t. 450 449-3930

Trois-Rivières

3450, boul. Gene-H.-Kruger
Bureau 230
Trois-Rivières G9A 4M3
t. 819 378-4656

Laval

2745, rue Michelin
Laval
H7L 5X6
t. 450 688-2211

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Labranche Therrien Daoust Lefrançois Inc.

Boucherville, le 26 juin 2020

¹ Par Yves Labranche, CPA auditeur, CA

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Cotisations - membres (note 6)	633 199	602 766
Cotisations - locaux	15 222	7 248
	648 421	610 014
Charges		
Services aux membres (annexe A)	353 926	361 223
Frais administratifs (annexe B)	171 833	161 575
	525 759	522 798
Excédent des produits sur les charges avant autres produits (charges)	122 662	87 216
Autres produits (charges)		
Intérêts et ristournes	1 951	2 170
Indemnités versées aux héritiers légaux des membres décédés	(11 359)	(3 675)
Contribution spéciale de la FTQ - Construction	12 311	-
	2 903	(1 505)
Excédent des produits sur les charges	125 565	85 711

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Fonds d'adminis- tration	Fonds mortuaire	Fonds d'immo- bilisation	2019	2018
				Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	298 756	60 000	8 264	367 020	281 309
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	139 288	(11 359)	(2 364)	125 565	85 711
Transfert interfonds (note 6)	(11 359)	11 359	-	-	-
Solde à la fin	426 685	60 000	5 900	492 585	367 020

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Bilan

Au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	362 120	209 299
Encaisse réservée - fonds mortuaire	60 000	60 000
Certificat de placement garanti, 2 %, échu en novembre 2019	-	35 159
Débiteurs (note 3)	111 731	107 294
Avances à des salariés-membres, sans intérêts	3 634	2 700
Frais payés d'avance	1 495	1 495
	538 980	415 947
Immobilisations corporelles (note 4)	5 900	8 264
	544 880	424 211
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	48 295	53 191
Produits perçus d'avance	4 000	4 000
	52 295	57 191
Actifs nets		
Fonds d'administration	426 685	298 756
Fonds mortuaire (note 6)	60 000	60 000
Fonds d'immobilisations	5 900	8 264
	492 585	367 020
	544 880	424 211

Pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99
Flux de trésorerie

 Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	125 565	85 711
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 364	5 287
Intérêts réinvestis - certificat de placement garanti	-	(159)
	127 929	90 839
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(9 333)	(14 082)
	118 596	76 757
Activités d'investissement		
Variation nette du certificat de placement garanti (Augmentation) diminution des avances à des salariés-membres	35 159	(35 000)
	(934)	500
	34 225	(34 500)
Activité de financement		
Remboursement des avances de la FTQ - Construction	-	(11 000)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	152 821	31 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	269 299	238 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	422 120	269 299

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

1. Statuts et nature des activités

L'association est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et exonéré des impôts sur les bénéfices. L'association de salariés est affiliée au Congrès du Travail du Canada, à la Fédération des Travailleurs du Québec et à la FTQ - Construction. Elle a pour but principal de promouvoir et défendre les intérêts économiques et sociaux de tout peintre et apprenti-peintre et salarié de métiers connexes.

2. Principales méthodes comptables

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation des charges à payer.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Les produits et les charges afférents à la prestation de services aux membres et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds mortuaire

L'association a constitué un fonds mortuaire provenant des cotisations syndicales perçues par le fonds d'administration à raison de 0,03 \$ par heure travaillée et ce, jusqu'à concurrence de 60 000 \$. Le fonds mortuaire servira à verser des indemnités réclamées par les héritiers légaux des membres décédés admissibles en conformité avec les modalités prévues à l'entente écrite acceptée par les membres.

Après le versement d'une indemnité, l'association devra virer une partie des cotisations syndicales perçues des membres par le fonds d'administration afin de maintenir un montant de 60 000 \$ dans le fonds mortuaire.

Le fonds mortuaire est actif depuis le 1er janvier 2016 pour l'émission de chèques d'indemnités suite au décès d'un membre en règle de l'association.

Les intérêts provenant du fonds mortuaire sont constatés à titre de produits du fonds d'administration.

Fonds d'immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Constatation des produits

L'association applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits selon le nombre d'heures travaillées au cours de l'exercice.

Les intérêts sont constatés à titre de produits en fonction du temps écoulé et les ristournes sont constatées à titre de produits à la date de déclaration.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus aux membres ou au moment de la vente des biens aux membres et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes d'amortissement	Taux ou période
Améliorations locatives	linéaire	10 ans
Équipement informatique	dégressif	30 %

3. Débiteurs

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations - membres de la construction	101 599	103 233
Cotisations - autres	10 132	3 553
Débiteurs - autres	-	508
	111 731	107 294

4. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	3 305	2 148	1 157	1 487
Équipement informatique	11 390	6 647	4 743	6 777
	14 695	8 795	5 900	8 264

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	20 165	15 753
Frais d'affiliation	9 144	9 291
Salaires et vacances à payer	18 986	18 986
Sommes à remettre à l'État	-	9 161
	48 295	53 191

6. Transfert interfonds

Au cours de l'exercice, le fonds d'administration a perçu un montant de 42 963 \$ (39 816 \$ en 2018) à même les cotisations syndicales de ses membres pour le fonds mortuaire. Cependant, les modalités prévues à l'entente écrite limitent le fonds mortuaire à un montant de 60 000 \$. De plus, des indemnités totalisant un montant de 11 359 \$ (3 675 \$ en 2018) ont été versées aux héritiers légaux des membres décédés. Par conséquent, le fonds d'administration a viré un montant équivalent au fonds mortuaire. L'association peut utiliser les montants cumulés dans le fonds mortuaire selon les modalités prévues dans cette résolution.

7. Informations sur les flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de l'encaisse réservée.

Les variations des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement se détaillent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Débiteurs	(4 437)	(6 930)
Créditeurs et charges à payer	(4 896)	(7 152)
	(9 333)	(14 082)

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

8. Engagements contractuels

L'association loue un local administratif en vertu d'un bail échéant en 2023. Les paiements minimums futurs totalisent 33 535 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2020	10 060
2021	10 060
2022	10 060
2023	3 355

9. Instruments financiers**Risques financiers**

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'association est principalement lié aux débiteurs et aux avances à des salariés-membres. L'association consent du crédit à ses membres et aux locaux dans le cours normal de ses activités.

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Notes complémentaires

31 décembre 2019

10. Événements postérieurs à la date du bilan

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. En date du 26 juin 2020, l'association est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19. La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et l'impact potentiel de cette perturbation. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'association en date de ces états financiers.

En avril 2020, l'association a reçu la somme de 40 000 \$ sous forme de prêt sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2022 comme soutien supplémentaire aux entreprises et aux organismes sans but lucratif afin de l'aider à couvrir ses coûts de fonctionnement durant cette pandémie.

Association Nationale des Peintres et Métiers Connexes, Local 99

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Annexe A - Services aux membres		
Salaires et charges sociales	208 953	254 576
Allocations	38 750	48 254
Grève	-	(40)
Cotisations spéciales FTQ - Construction	2 167	3 508
Déplacements	2 836	2 663
Publicité	46 484	17 832
Télécommunications	3 219	3 445
Location de salles	1 763	555
Loyer	11 819	11 819
Représentation et séjours	10 573	9 428
Honoraires professionnels	15 126	3 062
Distribution aux membres	9 649	4 892
Dépenses diverses	2 587	1 229
	353 926	361 223

Annexe B - Frais administratifs

Salaires et charges sociales	52 326	48 673
Affiliation	56 988	54 249
Fournitures de bureau	16 385	16 022
Loyer	13 122	12 278
Honoraires professionnels	13 475	11 210
Télécommunications	4 564	4 259
Assurances	5 951	5 756
Intérêts et frais bancaires	289	201
Dons	2 500	1 890
Congrès	3 869	1 750
Amortissement des immobilisations corporelles	2 364	5 287
	171 833	161 575